

Technicien hospitalier de 2e classe - Technicien supérieur hospitalier

Informations sur le concours

Publié le :	21-05-2025
Filière :	Filière technique
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	6
Date du concours :	22-09-2025
A propos du poste :	

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

Un concours externe sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier aura lieu au Centre Hospitalier Universitaire de Guyane – site de Cayenne, en application de l'article 4 « alinéa I » du décret n°2011-744 du 27 juin 2011 » portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs de la fonction publique hospitalière et de l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition de jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers, en vue de pourvoir :

4 postes dans la spécialité du domaine techniques biomédicales :

Techniques biomédicales

2 postes dans la spécialité du domaine hygiène et sécurité :

Sécurité incendie

I- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Être de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne.

II- MODALITE D'OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES (ARTICLE 04 DU DECRET 2011-744 du 27 juin 2011)

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé

, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3.

III- NATURE DES EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES (ARTICLES 6,7 et 8 DE L'ARRETE DU 27 septembre 2012) :

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat, ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par spécialité lorsque le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission définie à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2e classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;

en un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

IV- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle, dans l'hypothèse où le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes, le candidat indique celle pour laquelle il souhaite concourir et dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6° Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

7° L'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2) est établi par le Centre Hospitalier Universitaire de Guyane – site de Cayenne

Les dossiers de candidatures devront parvenir par écrit au plus tard le 27 juin 2025 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés au secrétariat de la DRH au plus tard le 27 juin 2025 à 15h dernier délai, en six exemplaires, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Universitaire de Guyane

97306 Avenue Alexis Blaise - 97300 Cayenne

L'épreuve d'admission des dossiers se déroulera selon la date prévisionnelle suivante : 22 septembre 2025.

Pour toute information complémentaire se rapprocher du bureau des concours à l'adresse suivante : recrutement.drh@ch-cayenne.fr

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE

Ville : 97300 Cayenne

Site Web : <http://www.ch-cayenne.fr/>

Pour candidater

Date limite de candidature : 27-06-2025

Conditions de candidature :

I- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Être de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne.

Pièces à fournir :

I- CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle, dans l'hypothèse où le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes, le candidat indique celle pour laquelle il souhaite concourir et dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6° Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

7° L'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2) est établi par le Centre Hospitalier Universitaire de Guyane – site de Cayenne

Mail pour l'envoi des candidatures :

recrutement.drh@ch-cayenne.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
Centre Hospitalier Universitaire de Guyane
97306 Avenue Alexis Blaise - 97300 Cayenne